

écco

ÉDITION FRANÇAISE



ECO est publié par les Organisations Non Gouvernementales lors des conférences majeures depuis la Conférence de Stockholm sur l'Environnement en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à COP7, Marrakech, octobre 2001.

MDP, club privé...

Les organisations qui soutiennent les investissements dans le Sud ont tiré ces dernières années une intéressante leçon : la population est davantage une part de la solution, plutôt qu'une part du problème. Ce constat a engendré une exigence de participation accrue des populations, de manière à améliorer la qualité de la mise en œuvre des projets d'investissements et le développement d'une politique d'investissement, engagés par une palette d'institutions allant de la Banque Mondiale aux agences de crédits à l'export.

Alors pourquoi ces leçons ne sont-elles pas appliquées aux règles du MDP ? Selon le texte actuel en négociation, le MDP pourrait être défini comme le procédé donnant le moins d'accès à un public de plus en plus restreint, non seulement en termes de cycle de projet, mais aussi vis-à-vis du fonctionnement et pratiques

des institutions-clés - parmi lesquelles le Comité Exécutif est le plus notable.

"Bienvenue dans le Mécanisme de Diminution de la Participation ! Tout le monde dehors, nous nous chargeons de sauver le climat et de promouvoir le développement durable pour vous. Promis."

Un cadre cohérent permettant d'encourager la participation du public comme moyen d'assurer la qualité des projets MDP est tout simplement absent. Le public n'est invité à s'exprimer qu'à travers des termes cosmétiques, et dans des conditions qui donnent trop peu de temps et de poids pour que ses opinions soient adéquatement débattues. A titre d'exemple, les groupes affectés n'ont que 30 jours pour commenter le document de validation d'un projet MDP. Par comparaison, même la Banque Mon-

—suite p.3, haut col. 1—

La PP tout de suite !

La négociation d'hier sur les questions relatives au cycle des projets MDP est passée sans le voir sur des points essentiels, qui touchent à l'absence d'une approche cohérente de la participation du public. A moins que ce texte soit modifié, la Convention climat va réussir à créer un mécanisme d'investissement dans des projets qui aura déjà vingt ans de retard à son lancement.

Les discussions à venir vont traiter des questions difficiles relatives au Comité Exécutif. Plutôt que de s'engager dans des chamailleries, les Parties devraient s'assurer que le Comité exécutif est transparent, accessible et responsable. A présent, les observateurs ont accès

au Comité Exécutif à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les membres du CE (si ces derniers ont la gueule de bois, l'acné, etc.). Pourtant, la crédibilité du Comité Exécutif est essentielle pour que le MDP soit accepté aussi bien par la société civile que par le secteur privé - la crédibilité ne s'acquiert pas derrière des portes fermées.

Sans entrer dans les détails, il existe plusieurs méthodes qu'utilisent les institutions financières internationales (IFI) pour améliorer la qualité des projets et des institutions elles-mêmes. Jusqu'à présent, le CE en a très peu.

—suite p.2, bas col. 3—

Résoudre le problème à la source ou au « puits » ?

Démonstration par l'absurde : la comptabilisation des émissions provenant des récoltes forestières et des produits ligneux (RFPL), en anglais HWP (émissions from harvesting and wood products).

Jusqu'à maintenant, la question déjà très controversée des puits de carbone se limitait à la « captation » du carbone, et partait du principe qu'un arbre en croissance captait davantage de CO₂ qu'il n'en émettait. Selon cette fragile hypothèse de comptabilisation, l'arbre, une fois coupé, était considéré comme brûlé, c'est-à-dire ayant re-émis son carbone. Cette comptabilisation ne tient donc pas compte du fait que certains bois sont utilisés encore pendant des dizaines, voire des centaines d'années, notamment dans la construction, avant de se désagréger sous forme de CO₂ dans l'air. Voilà le prétexte pour une comptabilisation des portes, plinthes, planches et poutres, pour ne citer que les « p ».

Ridicule ? Oui, mais c'est pourtant sur l'agenda, ici à Marrakech. Pour entamer cette comptabilisation, seules subsistent deux inconnues : à partir de quand et comment ?

Trois propositions pour développer des approches et méthodologies de comptabilisation

—suite p.4, haut col. 3—

Avertissement

Les textes de cette édition en français ne sont pas identiques à ceux de ECO en édition anglaise. Ces deux éditions complémentaires sont l'émanation du Réseau Action Climat (CAN).

MDP Magrheb : sortez vos portefeuilles

Un portefeuille de projets MDP proposés par les trois gouvernements du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) sera présenté ce jour, jeudi 1^{er} novembre, aux parties intéressées. Alors rechargez vos cartes de crédit, préparez vos caddies et faites vos emplettes à ce « special event » entre 1 et 3 heures au Palais.

Fidèle à sa tradition de journalisme d'investigation, ECO a déjà analysé une liste provisoire de ces projets. Alors ? Plutôt alléchant, même si la description des projets reste succincte. Les énergies renouvelables sont là en masse, ainsi que des systèmes privés d'incitation à l'efficacité énergétique dans l'industrie. De bon augure pour le MDP.

Parmi ces projets, plusieurs illustrent la thèse du double dividende, en économisant de l'argent grâce à l'efficacité énergétique, et en améliorant l'environnement local. Cela montre en même temps à quel point il est difficile de

calculer les gains en argent comme en CO₂. Les membres du Comité exécutif devront justifier leurs jetons de présence !

Du côté des regrets, tous les projets relèvent du secteur de l'énergie ou de l'électricité, et aucun des transports, ou du recyclage des déchets (à l'exception toutefois de projets de biogaz en Tunisie).

Cela montre d'ores et déjà la difficulté de traiter de l'aménagement du territoire et des problèmes urbains dans le cadre du MDP, alors qu'il s'agit là de problèmes centraux pour le long terme. Autre question, nous ne savons pas si les calculs prennent en compte les subventions qui subsisteront dans le secteur énergétique.

Outre ces présentations de projets MDP, les trois pays présenteront leurs premières communications nationales et introduiront des initiatives de renforcement des capacités.

<http://www.ccmaghreb.com>

Action multilatérale ou marginalisation

Le troisième rapport du GIEC l'a clairement indiqué : l'Afrique subira les plus graves conséquences du changement climatique, aux niveaux économique, social et environnemental. Le MDP, instrument destiné à favoriser le développement durable des pays en développement, ne pourra cependant répondre en rien aux besoins des pays les moins avancés (parmi lesquels plus de la moitié – 29 – des Etats africains), à moins d'une action urgente destinée à répartir plus équitablement les projets entre pays d'accueil. Par ailleurs, une action profonde et systématique de renforcement des capacités est nécessaire pour que le MDP participe à la réduction des inégalités sociales de manière à satisfaire les critères du développement durable.

C'est dans ce contexte que doivent être appréhendées les discussions sur la possibilité d'un MDP unilatéral¹. Qu'un instrument de marché, conçu pour être bilatéral, soit usurpé pour la promotion de projets unilatéraux est non seulement contradictoire, mais souligne aussi la possibilité que l'essentiel des projets MDP se réalise dans une poignée de pays, déjà avantagés par rapport aux autres PED. Ceci dit, même si le MDP unilatéral est explicitement exclu, certains projets déjà bien avancés pourraient retenir l'attention d'entités de l'annexe I. Ce risque pourrait être d'autant plus sérieux que les conditions de participation du public

seront faibles et surviendront tard dans le développement du projet.

Hormis le refus catégorique du MDP unilatéral, des flux financiers additionnels provenant des pays de l'annexe I doivent être disponibles pour le développement de sources d'informations, de cadres réglementaires et de ressources humaines. Un réseau africain pour la connaissance du changement climatique est nécessaire, pour renforcer non seulement les capacités mais aussi l'équité au sein du continent comme au sein des pays. Une telle collaboration facilitera également la mise en place des activités d'adaptation.

COP7 devrait enfin fournir l'occasion, pour les parties de l'annexe I comme pour les PVD eux-mêmes, de fournir les ressources et de développer des programmes coopératifs de manière coordonnée. Les actions de réduction des émissions que les pays riches demandent aux PED s'en trouveraient facilitées. Surtout, cela conduirait à ce que le MDP, mécanisme de flexibilité bilatéral par essence, soit conçu pour promouvoir une telle coopération, tout en étant conforme à l'objectif du développement soutenable.

¹ Un projet de CDM unilatéral se ferait sans implication d'un pays de l'Annexe I : le pays d'accueil serait responsable de l'élaboration et du financement de projet s, porterait le risque financier, et vendrait simplement les CER générés.

La Tunisie face aux changements climatiques

Les émissions tunisiennes des gaz à effet de serre ne représentent qu'une contribution minime en comparaison avec d'autres nations. En revanche, la Tunisie du fait de sa position géographique, de son climat aride, de l'étendue de ses façades maritimes, sera certainement très sensible aux effets adverses directs du changement climatique. La communication nationale tunisienne a identifié les zones les plus vulnérables comme étant les zones littorales qui concentrent l'essentiel de la population et des activités économiques. Les secteurs de l'eau et de l'énergie s'avèrent parmi les secteurs les plus sensibles.

Plus de 2000 ONG tunisiennes s'activent dans le domaine de l'environnement et seraient un parfait relais de projets d'atténuation des impacts des changements climatiques.

Voir ci-contre l'analyse du «special event» du Maghreb.

Les ONG Tunisiennes présentes à COP7

–La PP tout de suite (suite)–

Voici deux exemples :

1. Le CE est responsable de l'assurance-qualité des projets du MDP et c'est pourquoi une procédure d'appel doit être mise en place. Il s'agira d'attirer l'attention rapidement sur les projets ou les entités opérationnelles qui ne suivraient pas les règles. Ce type d'appel est la norme dans les IFI, qui ont des comités d'inspection, des médiateurs... Le CE du MDP n'en a aucun...

2. Sur les questions sociales et environnementales, la Banque Mondiale et les autres fournissent des procédures détaillées pour les normes environnementales, qui couvrent par exemple les émissions atmosphériques, la pollution des eaux... On demande même dans plusieurs cas un plan de développement spécifique pour les peuples indigènes concernés par les projets. Le Comité Exécutif, malgré le mandat explicite du MDP qui est d'aider au développement durable, n'a rien de tout cela.

Des questions de cette nature peuvent être réglées en donnant instruction au CE de mettre en place des règles de procédure, qui au moins la mettent au niveau des autres institutions financières. Les IFI ont appris à la dure que sans la PP (pour participation du public) elles pouvaient être mises en crise sérieuses. Le MDP doit tenir compte de cette leçon du passé.

—MDP, club privé (suite)—

diale (BM) accorde 60 jours au public concerné pour commenter l'étude d'impact environnemental d'une proposition de projet. D'autres, y compris le Congrès étasunien, insistent pour que la période d'ouverture aux commentaires des projets BM soit de 120 jours - quatre fois plus que ce qu'offrira le MDP. Les groupes affectés qui souhaiteraient contribuer auront affaire à des enjeux complexes tels que les «fuites», «l'additionalité», et les «niveaux de référence». Trente jours donneront tout juste le temps de prendre conscience du projet, de râler un bon coup et d'appeler un avocat. Si les développeurs du projet recherchent une contribution constructive, cette période de temps doit être allongée.

Exemple numéro deux : aucune procédure d'appel MDP n'est prévue. Alors que la BM et la Banque Asiatique de Développement (BAD) ont des procédures d'examen des réclamations des "parties prenantes" et des groupes visés concernant leurs prêts, la procédure d'appel contre un projet MDP ne peut être déclenchée que par les Parties impliquées ou par 25% des membres du Comité Exécutif (s'ils en ressentent l'envie). Les communautés affectées n'ont aucune possibilité de recours, et il n'y a aucun mécanisme de consultation entre le Comité Exécutif et la communauté des ONG sur les enjeux de gouvernance. Pour une nouvelle institution qui cherche à éviter la controverse politique, une telle tour d'ivoire annonce des lendemains qui déchantent.

Le manque de processus crédible de participation publique est mauvais pour garantir la qualité des projets MDP et mauvaise pour la crédibilité du mécanisme et de ses institutions. Au niveau de la CCNUCC elle-même, la société civile a clairement démontré - CdP après CdP - qu'elle fait partie de la solution pour combattre le changement climatique. Pourquoi alors est-on apparemment en train de la traiter comme une partie du problème dans le MDP ?

Vilaine Ombrelle !

Le « Fossile » du jour a été attribué hier à la Russie, l'Australie, le Japon et le Canada. Ces pays ont gagné la distinction décernée par les ONG de l'environnement pour leurs propositions destructrices en matière d'observance. Ils avaient en effet remis en cause le caractère obligatoire des dispositions qui ont fait l'objet de l'accord de Bonn. Cette proposition entraînerait un changement de nature substantielle par rapport au texte adopté par leurs ministres lors de la COP6 bis. Le texte original citait l'accord des ministres demandant à la COP d'adopter les procédures et les mécanismes de l'observance. Leur nouvelle proposition aurait amené la COP à ne décider de rien du tout, et à la place à faire une recommandation à la COP/MOP.

On pourra rappeler les deux précédents fossiles décernés durant la présente session, puisqu'il s'agit aussi de pays de l'Ombrelle :

Lundi, c'était les Australiens qui recevaient le prix. Non contents d'annoncer leur intention de ne pas ratifier Kyoto, ils se permettent des conduites visant à affaiblir encore les contenus

des textes. S'ils ne ratifient pas, qu'ils restent observateurs et rien de plus ! De plus, les Libéraux au pouvoir dans ce pays, qui privilégient clairement leur charbon sur leur corail, ne sont plus qu'en transition avant les élections qui pourraient voir leurs opposant (qui défendent la ratification du Protocole) arriver au pouvoir. Le gouvernement australien méprise l'avenir de la planète et bafoue aussi les traditions parlementaires de leur pays.

Mardi, le prix fossile est allé au délégué russe, qui continue ses comportements incohérents. Souvent ces facéties pas très drôles vont d'ailleurs à l'encontre des propres intérêts de la Russie : réclamer d'énormes quantités de puits en supplément est ridicule vu l'énorme quantité d'allocations de ce pays, qui se voient alors dévaluées sur les marchés futurs. Dieu merci le ministre russe arrive bientôt, qui pourra amener avec lui la déclaration faites par le Président Poutine en commun avec l'UE le mois dernier, qui parlait de « l'application complète » (de l'accord de Bonn), « en vue d'une ratification rapide et d'une entrée en force du protocole ».



Fête des ONG
Samedi 3 novembre
Restaurant
La Daurade
du Sud
(à 200 m du Palais
des Congrès)

Renforcer les capacités par l'action

La perspective de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en 2002 au Sommet de Rio +10 à Johannesburg offre l'occasion ultime pour les pays non annexe I de tester la volonté politique des Parties visées à l'annexe I de soutenir leurs efforts de développement durable à travers le MDP. Le chemin reste cependant long et parsemé d'embûches, si l'on sait que les outils et les procédures relatifs à ce mécanisme restent encore à peaufiner et que des décisions y afférentes constituent le menu salé de la CoP7.

Le MDP qui est rentré dans le langage des négociateurs en 1997, reste encore un mystère tant pour ceux qui l'ont inventé que pour ceux qui sont chargés de sa mise en œuvre. Chacun y va de sa perception. Le "learning-by-doing" reste l'approche la plus privilégiée. Dans ce processus d'apprentissage, les bénéficiaires potentiels constituent le ventre mou, parce que ne disposant pas des ressources financières et humaines pour conduire ce processus.

Le renforcement des capacités (RC) vivement souhaité par les Parties non annexe I prend de plus en plus forme au regard des résultats de l'Accord de Bonn. Un renforcement des capacités, oui, mais pas à n'importe quel prix. Les expériences de RC en matière de MDP s'inscrivent encore dans une démarche de tâtonnement. C'est pourquoi il est important d'approcher le processus dans ces différentes composantes institutionnelle, informationnelle et réglementaire, et de développement des res-

sources humaines axé sur les acteurs.

Les arrangements institutionnels existant dans les pays pourraient servir de cadre approprié. La définition des rôles et des besoins des entités impliquées, ainsi que les relations entre les organes constituent à cet égard une priorité tout en s'appuyant sur le processus d'identification, d'enregistrement, de validation, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de certification. La concertation entre les acteurs et la mise en place d'un manuel de procédures dans un processus de concertation s'avèrent à cet égard nécessaires.

Certes, l'adoption des décisions relatives au MDP à la CoP7 ainsi que la ratification du PK constituent des préalables. Devrions-nous pour cela attendre l'issue de ce processus pour s'engager résolument dans un RC au bénéfice des Parties non annexe I ? La réponse apportée à cette question par certaines Parties en proposant un MDP unilatéral¹ en vue de s'inscrire dans un processus d'apprentissage ne répond pas à l'esprit de la convention et du Protocole de Kyoto. Aujourd'hui la préoccupation essentielle reste la mise en œuvre rapide du MDP avec des procédures et règles transparentes et simples, favorisant l'équité. La mise en place d'un financement adéquat et additionnel pour prendre en charge les besoins de renforcement des capacités de ce mécanisme constitue un gage de succès.

¹Ref ECO édition française du 31 octobre 2001

Les observances russes

Sa nouvelle mission : égayer, par des anecdotes et devinettes, la galerie des experts sur le mécanisme de contrôle du Protocole, qui meurent d'ennui à entendre toujours les mêmes histoires. Sa stratégie : la rhétorique. Utiliser un vocabulaire « humain » (sic), car il a oublié son dictionnaire de diplomatie à Moscou. Son objectif : prétendre vouloir arriver à un accord le plus vite possible, tout en objectant à chaque paragraphe, évoquant des positions d'antan.

Parmi les grands classiques de M. Bedritsky, on retrouve l'obstruction à l'accès à l'information et le refus à rendre transparentes les procédures. Selon l'éminent expert russe, les informations ne pourront être accessibles au public qu'une fois « le processus conclu » (sic). Autrement dit, les observateurs seront mis devant le fait accompli, alors

que le dernier texte de négociations prévoyait un accès plutôt libre aux informations utilisées par la Branche d'application pour statuer. Cela dit, ceci n'a pas l'air d'inquiéter plus que cela l'Union Européenne, qui resta muette comme une carpe. De même, les plaidoiries devant le Comité, si plaidoiries il y a, devront se faire à huis clos si l'Etat mis en examen l'exige. Difficile de faire mieux comme obscurantisme. Quant à l'indépendance des membres de cette branche dite « juridictionnelle » face aux Etats suspects, elle a du s'égarer dans les couloirs du Palais des congrès...



—Résoudre le problème (suite)—

sont sur la table. La « default method » de l'IPCC semblant dépassée, la faveur ira davantage vers la méthode « Stock Change Approach ». Peu importe, le résultat sera foireux... C'est pourquoi la plupart des pays s'opposent à une comptabilisation durant la première période d'engagement allant jusqu'à 2012. Mais aucune Partie ne réfute une comptabilisation ultérieure. Parce que chacun y voit une occasion pour parvenir plus aisément à son objectif, parce que cette comptabilisation crée du travail, parce que l'évolution du monde va ainsi...

Favoriser l'utilisation du bois produit de manière durable en remplacement des matériaux énergivores est en soi une bonne chose. La valorisation du matériau bois doit être soutenue. De là à le comptabiliser...

Pendant qu'on s'amuse à élaborer une technique de comptabilisation des cure-dents en bois, les émissions des transports aériens et maritimes internationaux, elles, continuent à échapper à toute comptabilisation. Et ce n'est pas demain la veille que l'ICAO (Organisation Internationale de l'Aviation Civile) et l'OMI (Organisation Maritime Internationale) seront motivées pour réduire leurs émissions. La croissance avant tout...

Refusons que la comptabilisation des produits des bois se fasse avant celle, ô combien plus importante, des carburants internationaux (bunker fuels).

REMERCIEMENTS

Le Réseau Action Climat tient à remercier les organismes suivants pour leur soutien : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE-France), Climate Action Network Europe, Environmental Defense, WWF-International, Swedish NGO Secretariat for Acid Rain, Greenpeace International, Swedish NGO Secretariat on Acid Rain, Amis de la Terre International, et David Suzuki Foundation.

Ont participé à ce numéro : *Antoine Bonduelle, Moussa Kola Cissé, Raphaëlle Gauthier, Philippe Quirion, Sandrine Rousseaux, Johanne Ruyssen et Stephan Vis.*

Eco est disponible en format PDF sur www.rac-f.org
Eco peut être contacté auprès de Johanne Ruyssen, e-mail : ca.primevere@wanadoo.fr
mobile : 067 84 25 11